

NG

Numéro 5 – Juin-Juillet 2025

NOUVEAU GENEVOIS
MAGAZINE DU PLR GENÈVE



ÉDITO

La prospérité ne doit pas dispenser de rigueur

GENÈVE

Sauvons le bénévolat et les camps de vacances

DOSSIER

Du *Petit Genevois* au *Nouveau Genevois* : 150 ans d'histoire

TRAVAUX EN VILLE : LE PLR SOUTIENT LES COMMERÇANTS !

Agenda

JUIN	AOÛT	SEPTEMBRE
25 JUIN Assemblée des délégués extraordinaire De 19h à 22h Uni Philosophes	23 AOÛT Université d'été De 9h00 à 14h00 Salle polyvalente de Troinex	18 SEPTEMBRE Assemblée des délégués De 19h15 à 22h

AGENDA	LE NOUVEAU GENEVOIS EN VERSION ÉLECTRONIQUE
Retrouvez tous les détails des événements dans la rubrique « agenda » de notre site web : www.plr-ge.ch/agenda . N'hésitez pas à contacter le secrétariat du parti (info@plr-ge.ch / 022 818 42 42) pour vous inscrire à un événement. Ces derniers sont ouverts à tous : membres et sympathisants.	Savez-vous qu'il est possible de recevoir le <i>Nouveau Genevois</i> par mail à la place de l'envoi postal ? Envoyez-nous un mail à info@plr-ge.ch si vous souhaitez bénéficier de cette possibilité.

Sommaire

ÉDITO	P. 3	GENÈVE	P. 8	FOCUS	P. 18
La prospérité ne doit pas dispenser de rigueur		Sauvons le bénévolat et les camps de vacances		Les valeurs du PLR Genève : la responsabilité	
TEMPS FORTS	P. 4	Travaux en Ville de Genève : pour une vraie politique de soutien aux commerçants impactés !		OBJETS PENDANTS	P. 22
AG du 14 mai : réélection à l'unanimité du Président					
Enjeux énergétiques : Interview de Jean-Marc Jancovici		DOSSIER	P. 12		
		Du <i>Petit Genevois</i> au <i>Nouveau Genevois</i> : 150 ans d'histoire			

Bonne lecture!

Édito



Par Pierre Nicollier

Président du PLR Genève

La prospérité ne doit pas dispenser de rigueur

Chers membres, chers sympathisants,

Notre canton est riche de talents, d'opportunités, de croissance économique... et de recettes fiscales exceptionnelles. Cette richesse n'est toutefois pas illimitée et ne doit pas nous dispenser de rigueur dans la gestion des deniers publics.

En 2019, le PLR a déposé au Grand Conseil les projets de loi PL12574 et PL12575 pour cadrer la croissance des charges et des engagements lors de budgets déficitaires. Ces textes proposent, lors de budgets déficitaires, de limiter la croissance des charges et des engagements à celle de la population. Cette règle ne s'appliquerait pas aux enseignants, ceci afin de maintenir le taux d'encadrement auprès des élèves.

Ces deux projets de loi seront soumis au peuple le 28 septembre et feront l'objet d'un tir nourri du bloc de gauche.

Le canton ne manque pas de ressources, mais souffre d'un déséquilibre croissant entre les ambitions de dépenses de certains partis et la réalité budgétaire. La dette a certes diminué ces dernières années, mais elle reste élevée.

Le rythme de croissance des dépenses de fonctionnement reste trop soutenu, le nombre de collaborateurs de l'État ayant augmenté 2.4 fois plus rapidement que la population entre 2018 et 2024. Il suffirait d'une année de relâchement pour que l'équilibre retrouvé s'efface.

Ces projets de loi, soutenus au-delà du PLR, proposent de fixer un cap, pour un État durable, une démocratie responsable, et surtout pour le respect envers les prochaines générations.

Alors que les besoins sont nombreux – santé, sécurité, petite enfance – il est de notre devoir d'utiliser chaque franc public de manière ciblée, utile et

maîtrisée. La rigueur n'est pas un frein à la solidarité, elle est sa condition.

Le débat public devra être à la hauteur de l'enjeu : garantir à long terme la capacité de notre canton à répondre aux attentes de ses habitants, sans hypothéquer l'avenir des générations futures.

En vous remerciant pour votre engagement, je vous transmets, chers membres, chers sympathisants, mes meilleurs messages.

RÉDACTION

Le *Nouveau Genevois* est l'organe officiel du PLR Genève. Les articles ne reflètent toutefois pas nécessairement l'opinion du parti.
13, boulevard Émile-Jaques-Dalcroze - 1205 Genève
info@plr-ge.ch

ÉDITEUR RESPONSABLE

PLR Genève · T 022 818 42 42

RÉDACTRICE EN CHEF

Simone Cartier · simone.cartier@plr-ge.ch



ABONNEMENT

Membres : abonnement automatique
Non-membres : pour le recevoir gratuitement sous format électronique ou papier, écrivez un email à info@plr-ge.ch

CRÉATION ET RÉALISATION

Claire Dalcroze

CRÉDITS MAGAZINE

chat9780, Comugnero Silvana, Phichitpon, roibu, U. J. Alexander, Wonderful Studio, xyz+ – [Stock.adobe.com](https://stock.adobe.com) ; Genève Tourisme ; Archigraphie – page 30 ; Onirism – page 33.

MARKETING & PUBLICITÉ

Contacter la rédaction · info@plr-ge.ch · T 022 818 42 42

IMPRESSION

Atar Roto Presse SA, Rue des Sablières 13, 1242 Satigny

TEMPS FORTS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 14 MAI

Le Président du PLR Genève réélu à l'unanimité pour la période 2025-2027 !

Lors de l'Assemblée générale ordinaire 2025 qui s'est tenue le mercredi 14 mai à Troinex, les membres du PLR Genève ont réélu Pierre Nicollier dans sa fonction de Président. L'équipe de présidence, complétée, a été reconduite pour deux ans, un nouveau trésorier prend ses fonctions alors que le Comité directeur est largement renouvelé apportant un vent de jeunesse au parti (6 membres issus des JLR).



L'équipe de présidence 2025-2027 est constituée de :

- Pierre Nicollier, président
- Mohamed Atiek, vice-président
- Nadine Béné, vice-présidente
- Francine de Planta, vice-présidente
- Philippe Schwarm, vice-président
- Bernard Wyssa, vice-président
- Louis Fauchier-Magnan, trésorier

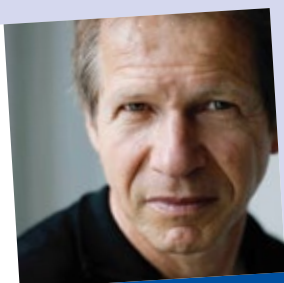
Membres élus du Comité directeur :

- Diane Barbier-Mueller
- Jacques Béné
- Gary Bennaim
- Rémy Burri
- Maxime Cabot
- Stefan Ceh
- Alexis Couninotis
- Cédric Cubizolle
- David Cuinier
- Thierry Dérobert
- Sébastien Fabbi
- Adrien Genecand
- Estelle Grossmann-Tanari
- Lionel Halpérin
- Ilir Kurti
- Vincent Latapie
- Philippe Meyer
- Maxime Provini
- Isabelle Terrier
- Stephan Zwettler

Membres de droit du Comité directeur :

- Cyril Aellen
- Mohamed Atiek
- Nadine Béné
- Natacha Buffet-Desfayes
- Louis Fauchier-Magnan
- Sara Fighera
- Nathalie Fontanet
- Estelle Grossmann-Tanari
- Anne Hiltbold
- Simone de Montmollin
- Pierre Nicollier
- Francine de Planta
- Philippe Schwarm
- Bernard Wyssa

Enjeux énergétiques



INTERVIEW

de Jean-Marc Jancovici

Fondateur du Shift Project

Jean-Marc Jancovici, fondateur du Shift Project, concepteur du bilan carbone, associé de Carbone 4, a été invité par le PLR pour donner une conférence ayant pour objet les enjeux énergétiques pour Genève, et la Suisse plus largement. Cette conférence a été organisée par le PLR à destination de tous les élus genevois, tous partis confondus, afin de les sensibiliser à cette thématique. À l'exception de son défraiement, et pour rester apolitisé, M. Jancovici n'a pas souhaité être rémunéré pour son intervention.

Laurent Thurnherr, conseiller municipal, a eu l'occasion de lui poser quelques questions avant que la conférence ne débute.

M. JANCOVICI, QU'EST-CE QUE LE SHIFT PROJECT, QUE SONT LES SHIFTERS ?

Le shift project est une association d'entreprise et laboratoire d'idées qui s'est donné pour objectif l'atténuation du changement climatique et la réduction de la dépendance de l'économie aux énergies fossiles, ce qui nous a par exemple conduit à concevoir un plan de transformation de l'économie française.

Les shifters est une association de personnes physiques, partageant l'objectif du shift project, qui vise à contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'économie. Cette association existe également en Suisse.

QUELLE EST VOTRE FORMATION PROFESSIONNELLE, COMMENT ÊTES-VOUS « TOMBÉ » DANS LE DOMAINE DES ÉNERGIES ET DU CLIMAT ?

J'ai une formation d'ingénieur, diplômé de l'école polytechnique. J'ai suivi une formation complémentaire, à Télécom Paris (une autre école d'ingénieurs), pour être libéré du paiement des frais de scolarité. La France offre en effet cette opportunité. J'ai pris le tournant vers l'étude des énergies, du climat, tout à fait par hasard.

Dans le cadre de mon métier d'ingénieur, fin 1990, j'ai été amené à étudier la question climatique, sous l'angle des énergies, et ai constaté qu'il n'existait pas d'outil ou de méthode pour calculer l'impact d'une activité sur le climat. J'ai donc entrepris de créer le bilan carbone, avec le soutien de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

AVEZ-VOUS DES RETOURS SUR LES EFFETS DE VOTRE ACTIVITÉ ? COMMENT DÉTERMINEZ-VOUS VOTRE IMPACT SUR LE DÉBAT PUBLIC ?

Le nombre d'invitations à des conférences que je reçois (rires). Il est difficile d'individualiser les conséquences de mon action. Les seuls indices tangibles que j'ai sont effectivement les invitations que je reçois à donner des conférences, et le nombre de livres vendus.

PENSEZ-VOUS QUE TOUTES LES ENTREPRISES PEUVENT RÉDUIRE LEUR IMPACT CARBONE SANS METTRE EN DANGER LEUR PÉRENNITÉ ?

Non. Enfin, cela dépend de l'activité et des proportions visées. VITOL (entreprise

de trading de pétrole), par exemple, ne pourra pas survivre avec une politique de décarbonation sans changer d'activité. Des entreprises peuvent changer d'activité, d'autres leur manière d'exercer leur activité. Par exemple Ørsted (DONG Energy) a considérablement réduit, voire cessé la production de pétrole pour fabriquer des éoliennes. Avec les mêmes compétences d'ingénierie, cette société a changé de business.

AURIEZ-VOUS UN CONTACT EN SUISSE À QUI NOS AUTORITÉS OU ENTREPRISES POURRAIENT S'ADRESSER POUR OBTENIR DES CONSEILS OU UN SUIVI EN MATIÈRE DE RÉDUCTION DE LEUR BILAN CARBONE ?

Pas en Suisse non. Cela étant, Carbone 4 que je co-dirige – a un bureau à Lyon. Outre du conseil et de la formation, nous fournissons également des prestations au monde financier, et avons déjà deux clients en Suisse.

Les personnes intéressées peuvent nous contacter directement (Carbone 4, rue de la Bourse 4, 69001 Lyon, France +33 1 76 21 10 00, contact@carbone4.com).

L'IMMOBILIER DE TOUS LES POSSIBLES

Toutes les expertises sous le même toit

Forte de ses ancrages locaux et de l'expertise de ses 230 collaborateurs, la SPG accompagne ses clients dans leurs projets immobiliers quels qu'ils soient.

Vente – Développement – Gérance – Direction de travaux – spg.ch



Sauvons le bénévolat et les camps de vacances !

Le bénévolat est aujourd'hui menacé par la potentielle imposition d'un salaire minimum aux activités bénévoles et par la professionnalisation forcée de ces activités. L'offre de camps de vacances et les activités organisées pour les jeunes seraient ainsi menacées. Céline Zuber-Roy, députée au Grand Conseil, nous expose ci-dessous les raisons de défendre le projet de loi PLR qui vise à sauver le bénévolat, indispensable dans notre société.



Par Céline Zuber-Roy
Députée au Grand Conseil

LE BÉNÉVOLAT, UN MAILLON ESSENTIEL DE NOTRE TISSU SOCIAL

L'importance du bénévolat dans notre société n'est pas à démontrer. Dans des domaines aussi variés que le sport amateur, les activités culturelles ou l'encadrement des jeunes, les bénévoles jouent un rôle indispensable. En effet, les associations qui structurent le tissu social genevois dépendent largement de l'engagement bénévole. Ainsi, les camps de vacances et les activités organisées pour les jeunes durant les périodes scolaires et extrascolaires reposent en grande partie sur le bénévolat. Ces activités permettent à nos jeunes de vivre des expériences en dehors du milieu familial, tout en étant des vecteurs de la mixité sociale de notre canton et en facilitant la conciliation des vies familiale et professionnelle des parents. Le sport amateur repose également largement sur

l'engagement de bénévoles, qu'il s'agisse d'entraîneurs, d'arbitres, d'organisateurs d'événements ou encore de responsables administratifs au sein des clubs.

LE BÉNÉVOLAT MENACÉ, UNE PERTE POUR LA SOCIÉTÉ GENEVOISE

Le bénévolat est aujourd'hui toutefois potentiellement menacé par une décision de l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT). En effet, dans le cadre d'un conflit syndical, la Chambre des relations collectives de travail (CRCT) et l'OCIRT ont décidé en août dernier que l'association « Cerebral » doit respecter la loi fédérale sur le travail et le salaire minimal genevois pour les encadrants des séjours organisés par l'association pour des personnes en situation de handicap. Cette décision, certes prise dans un contexte très spécifique, risque

de créer un précédent et de s'appliquer à l'ensemble du travail bénévole. En effet, dans la pratique, les bénévoles reçoivent fréquemment une petite indemnité pour leur activité, qui juridiquement peut être qualifiée de rémunération.

L'imposition d'un salaire minimum aux activités bénévoles conduirait de nombreuses structures à réduire leurs activités, voire à disparaître faute de moyens. De plus, la professionnalisation forcée de ces activités rendrait ces offres inaccessibles pour de nombreuses familles. Ce serait une perte considérable pour la société genevoise, en particulier dans les domaines du sport et des activités de loisirs des jeunes. Le Groupe de liaison genevois des associations de jeunesse l'a à juste titre relevé dans la presse en soulignant l'importance des effets collatéraux.

LE BÉNÉVOLAT INDEMNISÉ

Le groupe des députés PLR a décidé de déposer un projet de loi afin d'éviter un tel désastre. Il propose de créer clairement une exception pour le bénévolat indemnisé dans la loi genevoise sur le salaire minimum en s'inspirant du droit neuchâtelois. Le texte a été renvoyé en commission de l'économie pour

l'étudier. Les députés PLR le défendront afin de maintenir un modèle fondé sur l'engagement citoyen, le partage et la solidarité, qui assure la pérennité des activités sportives, culturelles et sociales. donc de stimuler la croissance, l'emploi et l'innovation. C'est un signal fort en faveur des entreprises voulu par le Conseil d'État qui a déposé ce projet de loi et qui juge, à juste titre, qu'il n'y a aucune raison que

les entrepreneurs à Genève y paient plus d'impôts qu'ailleurs. Voter oui à cette loi, c'est voter pour un environnement fiscal plus équitable pour les entrepreneurs, soutenir nos PME et mettre fin à un régime confiscatoire qui n'a que trop duré.

« L'imposition d'un salaire minimum aux activités bénévoles conduirait de nombreuses structures à réduire leurs activités, voire à disparaître faute de moyens. »

Travaux en Ville de Genève : pour une vraie politique de soutien aux commerçants impactés

Depuis plusieurs années, la Ville de Genève est le théâtre de chantiers nombreux et successifs. Travaux de voirie, de rénovation des réseaux souterrains, réaménagements d'espaces publics... Ces projets sont souvent nécessaires, parfois souhaitables, mais ils ont un prix. Et ce prix, ce sont trop souvent les commerçants locaux qui le paient : chute de chiffre d'affaires, baisse de fréquentation, livraisons impossibles, terrasses inaccessibles, voire disparition pure et simple d'enseignes historiques. Maxime Provini, conseiller municipal, nous décrit les enjeux de ce sujet brûlant pour notre ville.



Par Maxime Provini
Conseiller municipal

UNE PÉTITION POUR SOUTENIR LES COMMERÇANTS

Le Conseil municipal a récemment été saisi d'une pétition intitulée « Non à la mort des commerçants de la rue de Carouge », signée par des citoyennes et citoyens exaspérés par la situation. Le PLR Ville de Genève prend cette alerte au sérieux. Elle fait écho à de nombreux témoignages reçus au fil des années, de commerçants pénalisés par des travaux mal coordonnés, mal anticipés et trop longs.

UNE MOBILISATION POLITIQUE TRANSPARTISANE

La problématique est désormais bien identifiée au sein des autorités municipales et cantonales. Plusieurs objets politiques ont été déposés ces derniers mois, démontrant une prise de conscience partagée :

Au Conseil municipal, la motion M-1707 du PLR demande la mise en place d'un mécanisme d'indemnisation pour les commerçants gravement affectés par les travaux en Ville de Genève, sur la base de critères stricts (durée du chantier, impact documenté, preuve comptable du préjudice, etc.).

D'autres objets, déposés par Ensemble à Gauche ou le Centre, vont dans le même sens et témoignent d'un large front politique,

déterminé à mieux protéger le tissu économique de proximité.

Au Grand Conseil, la problématique est également prise en compte : deux propositions de motions (dont M 2967) sont actuellement en traitement, réclamant une meilleure coordination entre les entités publiques (État, Ville, SIG), la création d'un fonds cantonal d'indemnisation ou encore l'intégration systématique de critères économiques dans les études d'impact des projets d'aménagement.

Ces objets sont encore en commission, mais leur simple existence marque une évolution politique importante. Ce qui relevait hier d'une revendication sectorielle devient aujourd'hui un enjeu structurant pour Genève.

UNE LOGIQUE D'INDEMNISATION ENCADRÉE

Le PLR ne plaide pas pour une aide automatique et indifférenciée. Il s'agit de reconnaître qu'un commerce confronté à deux ans de chantier devant sa porte, sans accès client ni visibilité, mérite un accompagnement temporaire - à condition de prouver l'ampleur du préjudice subi.

Nous soutenons un dispositif d'indemnisation ciblé, fondé sur :

- une durée minimale des travaux impactant directement l'activité commerciale ;
- une démonstration comptable d'une perte significative (par comparaison avec les exercices précédents) ;
- un plafond d'indemnisation défini et une procédure rapide, transparente, dépolitisée.

UNE COORDINATION À REVOIR D'URGENCE

L'autre enjeu central est celui de la planification et de la coordination des chantiers. Aujourd'hui, les commerçants constatent des interventions successives et mal synchronisées : un chantier de la Ville, suivi quelques mois plus tard d'un chantier des SIG, puis du Canton...

Nous demandons la création d'un guichet de coordination unique, réunissant la Ville, le Canton et les SIG. Ce guichet aurait pour mission d'organiser les chantiers de manière cohérente, d'informer clairement les habitants et les commerçants concernés, et d'éviter les surcoûts ainsi que les nuisances prolongées.

UN FRONT COMMUN ET UN ENJEU DE LÉGISLATURE

Le PLR se réjouit que d'autres partis aient rejoint cet appel. Les propositions en Ville comme au Canton montrent qu'il est désormais possible d'agir au-delà des clivages partisans pour défendre une cause juste et pragmatique : celle du commerce de proximité, qui fait vivre nos quartiers, anime nos rues, crée des emplois et renforce le lien social.

Soutenir les commerçants touchés par les travaux, ce n'est pas opposer l'économie à la transition urbaine. C'est au contraire réconcilier les deux dans une logique de ville vivable, dynamique et durable.

Ce sujet fera clairement partie des grands enjeux de la législature 2025-2030, tant il touche à la fois à l'urbanisme, à l'économie locale, à la cohésion sociale et à la bonne gouvernance.

« Nous demandons la création d'un guichet de coordination unique, réunissant la Ville, le Canton et les SIG. »



DOSSIER

Du *Petit Genevois* au *Nouveau Genevois* : 150 ans d'histoire



Par Geoffrey Marclay
Conseiller municipal

Il y a cent cinquante ans, un petit journal naissait à Genève avec une grande ambition : défendre les idées radicales face aux conservatismes. Ce journal, c'était Le Petit Genevois, fondé par Georges Favon. Aujourd'hui, devenu le Nouveau Genevois, il poursuit son chemin. À travers les luttes, les guerres, les mutations politiques et les révolutions graphiques, il n'a jamais cessé d'écrire, de penser, de questionner. Cet article retrace son épopée - de la première page parue en 1875 jusqu'aux numéros actuels. Une histoire de plume, de combat et de fidélité.

I. UN JOURNAL NÉ DU FEU RADICAL

Il y a des dates qui traversent les siècles comme un trait de plume qu'on aurait tracé à la main : droite, incisive, obstinée. Le 4 février 1875 est de celles-là. Ce jour-là, dans la cité de Calvin, paraît le premier numéro du *Petit Genevois*, fondé par Georges Favon. Un journal modeste par son format, mais immense par son ambition : porter la voix des radicaux genevois, dans un moment où la jeune République cherche encore son souffle.

Le *Petit Genevois* n'est pas né ex nihilo. Il est l'héritier d'une longue tradition de presse radicale genevoise initiée par James Fazy dès les années 1830 avec *L'Europe centrale* (1834-1836), puis *Le Représentant*, *La Revue de Genève*, *La Nation suisse*, *La Suisse fédérative*. Ces journaux, parfois éphémères, portaient déjà l'idée d'une presse non pas neutre, mais militante, enracinée dans les combats démocratiques.

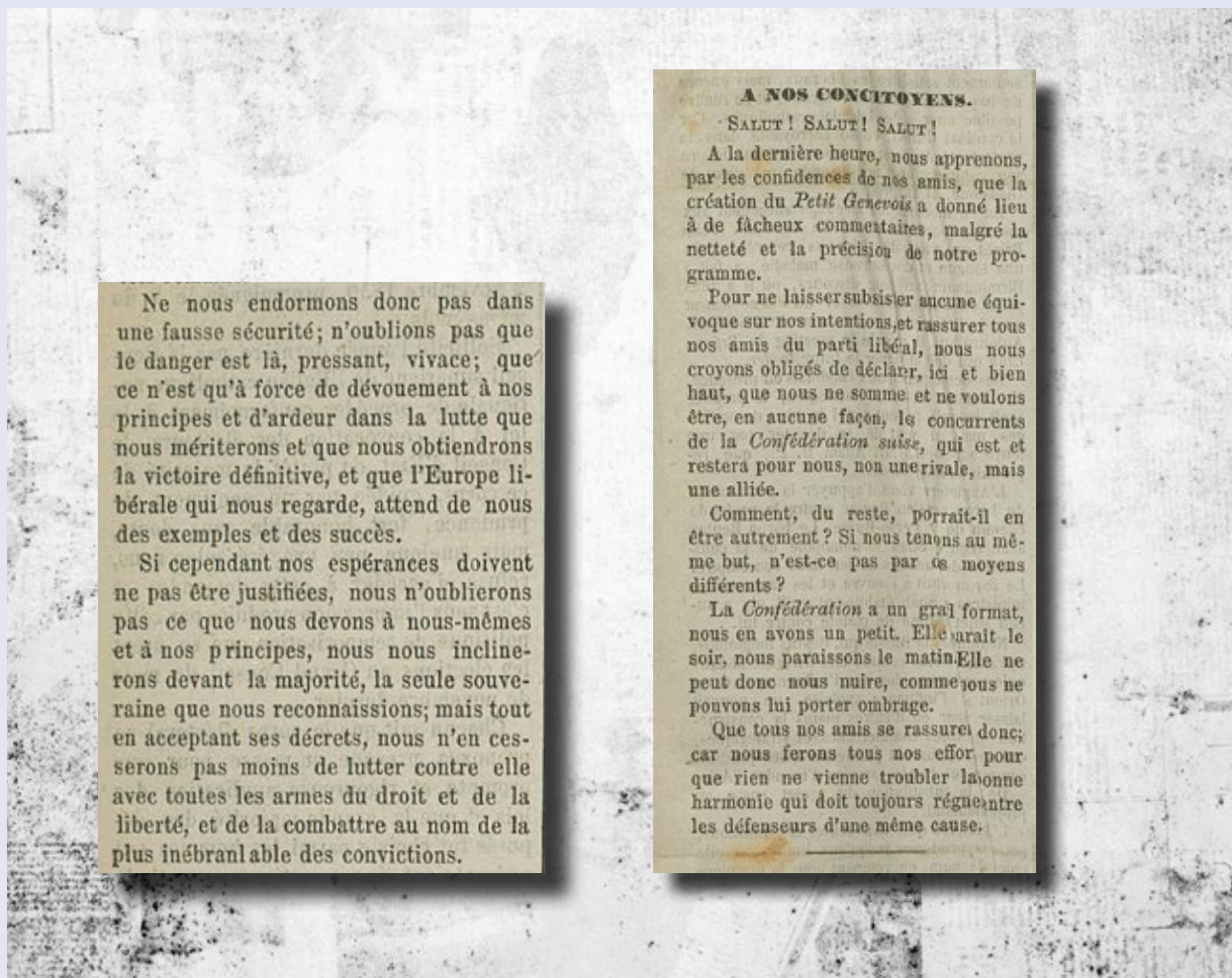
Favon s'inscrit dans cette lignée, avec une énergie et une liberté de ton inégales. Journaliste, tribun, député, il porte la politique comme on porte une cause : à bras-le-corps. Dans ses écrits, il

mêle passion et rigueur, mordant et conviction. Et surtout, il assume ce qui, à l'époque, dérange : l'idée que le radicalisme n'est pas seulement un combat pour la liberté formelle, mais aussi pour la justice sociale. « Radical et socialiste je suis et je reste », proclame-t-il, refusant les reniements que la respectabilité bourgeoise voudrait lui imposer.

II. UNE PRESSE DE COMBAT, JAMAIS NEUTRE

Le 4 février 1875 paraît le premier numéro du *Petit Genevois*, vendu cinq centimes. En une, un éditorial solennel s'adresse « à nos concitoyens » : il y est question de clarté, d'indépendance et de convictions, d'un ton ferme et sans détour. Le journal se présente comme un outil de combat, affirmant qu'il ne sera « ni neutre, ni muet », mais libre et actif, au service d'une Genève républicaine. En regard, un feuilleton populaire - *La Croisade noire* - montre que la culture et le romanesque trouvent aussi leur place dans ce quotidien militant.





Le style du journal est celui d'une époque : ciselé, ironique, implacable. Ainsi lorsqu'il ridiculise les « mameluks de l'extrême droite » - surnom donné aux caricaturistes conservateurs du Carillon de Saint-Gervais - ou lorsqu'il brocarde la *Tribune de Genève*, trop neutre à son goût : « double et synthétique créature [...] chauve-souris, je te salue ! ». Une plume libre et combative.

Et dans les duels les plus vifs, Favon garde une noblesse : « Nous reconnaissons notre infériorité, jamais nous ne saurons gagner de l'argent comme le Journal et ses amis », ironise-t-il, avant d'ajouter que si le journal avait été dirigé par des financiers, « il serait mort avant d'avoir pris ses dents de lait ».

III. UNE MÉMOIRE RADICALE

Le Genevois est bien plus qu'un journal : c'est une chronique engagée de l'histoire politique genevoise et européenne. Il s'indigne du meurtre de l'impératrice Sissi à Genève, écrivant : « Ce sont des scélérats pires que les autres, parce qu'ils

déshonorent [...] la devise "Liberté, égalité, fraternité" ». Il commente lucidement la montée d'Hitler : « Nous persistons à penser que ces gouvernements [dictatoriaux] sont congénitalement menacés dans leur durée. » Et il salue, en mai 1945, la chute du nazisme : « Qui prétend étrangler l'Europe décrète sa propre mort. »

Il défend la séparation de l'Église et de l'État, obtenue à Genève en 1907, avec un engagement intellectuel total. Il analyse la guerre, la paix, les crises sociales, les mutations institutionnelles, non comme un observateur extérieur, mais comme un acteur de la cité.

Jean Jaurès lui-même rendra hommage à Favon en 1902 : « Il pressentait, il désirait l'avènement graduel du prolétariat [...] Il faut qu'il collabore avec la démocratie sociale. » Ce témoignage rappelle la stature intellectuelle et morale du fondateur du *Genevois*.

IV. UNE FABRIQUE DE CITOYENNETÉ

Le journal n'est pas seulement une tribune : c'est une école. Il forme des lecteurs à l'esprit critique, à la conscience civique, à la complexité du réel. Il accueille des feuilletons, des débats, des éditoriaux enflammés. Il propose des réflexions sur l'éducation, la fiscalité, la démocratie directe.

Dès les années 1890, il s'élève contre les effets pervers du scrutin proportionnel, qui fragmente la représentation politique. En 1895, Favon écrivait déjà : « Quelle aimable perspective de voir se former tous les trois ans [...] un parti nouveau, composé de tous les mécontents, tous les illuminés, tous les inclassables. » Cette lucidité est d'une étonnante actualité.

En 2005 encore, pour ses 130 ans, le journal lance un appel à un profond chambardement institutionnel, rappelant que « gouverner, ce n'est pas gérer le pouvoir, mais lui donner une direction ». Il relie la fidélité aux principes à la capacité d'innover.

V. LES MÉTAMORPHOSES D'UN JOURNAL LIBRE

Comme tout ce qui vit longtemps, le journal a changé de visage. Il s'est appelé *La Suisse radicale*, *Le Progrès*, *Le Nouveau Genevois*. Il a connu des arrêts, des reprises, des mues. Mais il n'a jamais perdu son cap. Suspendu après la Grande Guerre, remplacé un temps par *Le Progrès*, il renaît. En 2005, il réaffirme : « Pauvre mais libre. »

Le Genevois n'a jamais été un journal pour vendre. Il est un journal pour dire. Pour débattre. Pour réveiller. Son style éditorial, rigoureux, érudit, parfois polémique, garde une exigence : être au service de la démocratie. Dans ses colonnes, on trouve aussi bien des appels à la réforme que des cris d'alarme contre l'indifférence.

VI. UNE VOIX POUR AUJOURD'HUI ET POUR DEMAIN

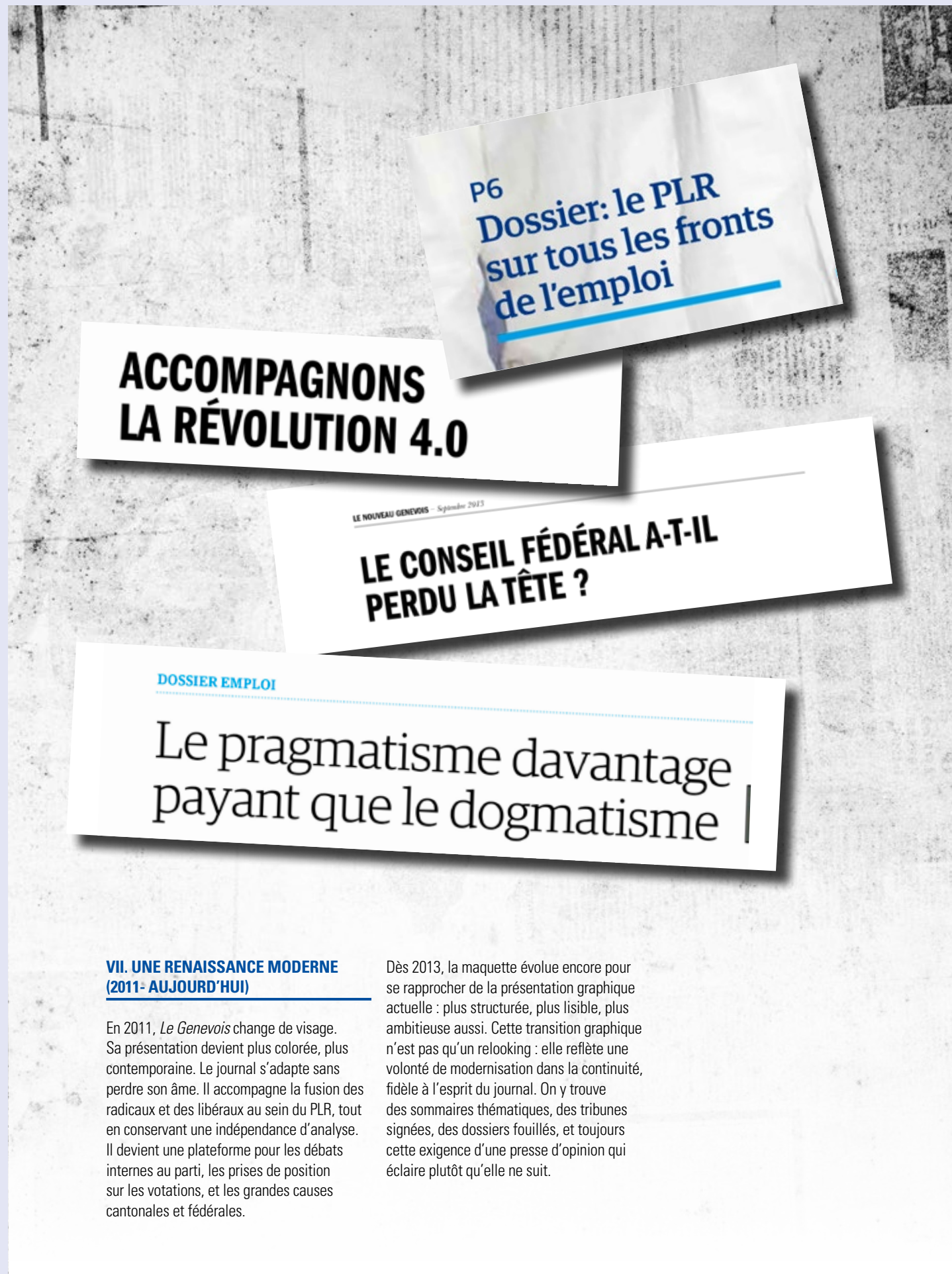
En 2025, dans un paysage médiatique déstabilisé par les réseaux sociaux, la polarisation et la perte de repères, *Le Nouveau Genevois*

demeure un espace rare : celui d'un journal qui pense. Il ne cherche ni le consensus mou, ni la provocation facile. Il cherche à comprendre, à transmettre, à inscrire l'instant dans une continuité.

Il rappelle que la politique n'est pas une gestion, mais une vision. Qu'un parti sans journal est un parti sans mémoire. Et que l'écriture, dans une démocratie, est une forme de service public. Loin des plateaux, loin des tweets, il offre un temps plus long, un souffle plus haut.

Le Nouveau Genevois n'est pas un vestige. Il est une sentinelle. Il ne célèbre pas le passé, il en tire des forces. Il ne prêche pas une orthodoxie, il propose une méthode : celle du doute républicain, du dialogue argumenté, de la foi dans les idées. En cela, il est plus nécessaire que jamais.





CONCLUSION

Cent cinquante ans, c'est l'âge d'une maturité. Mais pour *Le Genevois*, c'est surtout l'âge d'un renouveau. Car à l'heure où les mémoires se brouillent, où les convictions se marchandent, où les idées se délitent, il faut des lieux de parole forte et de pensée claire. *Le Nouveau Genevois* est de ceux-là.

Fêter ses 150 ans, ce n'est pas se pencher sur une relique. C'est se souvenir qu'une plume peut encore changer le cours d'une idée. Qu'une phrase bien écrite peut peser plus lourd qu'un discours creux. Et que, pour reprendre les mots de Georges Favon, « nous devons nous rapprocher de tous ceux qui sont victimes des inégalités sociales pour les écouter, les soulager et les aider ».

Et c'est pourquoi, aujourd'hui comme hier, nous écrivons.



FOCUS

Les valeurs du PLR Genève : la responsabilité



Par Geoffrey Marclay
Conseiller municipal

Ils ne sont pas des slogans. Ils sont une manière de penser la société, de concevoir le rôle de l'État, et d'affirmer la place de chacun dans la communauté. À travers cette série d'articles, nous vous proposons d'interroger ces valeurs. D'en explorer le sens, la portée, les exigences. Et de montrer pourquoi elles restent, aujourd'hui encore, au cœur de l'engagement libéral-radical. Car défendre des valeurs, ce n'est pas les afficher ; c'est les comprendre, les faire vivre et les assumer pleinement.

LA RESPONSABILITÉ : UNE VALEUR QUI S'INCARNE

Il y a des mots qui exigent moins d'être proclamés que d'être incarnés. Des mots qui engagent, qui obligent, qui commandent un rapport à soi, aux autres et au monde. La responsabilité est de ceux-là. Moins spectaculaire que la liberté, moins populaire que la solidarité, elle est pourtant au cœur de toute action politique sérieuse - et, pour nous, libéraux-radicaux, elle est une pierre angulaire.

UNE TRADITION SUISSE FONDÉE SUR L'AUTONOMIE

Notre attachement à la responsabilité plonge ses racines dans l'histoire politique et civique de la Suisse. Dans les communautés alpines du bas Moyen Âge, la liberté allait déjà de pair avec l'autogestion : se libérer des liens de sujétion impliquait de gérer soi-même ses affaires. Ce que l'on appelait alors « liberté communale » supposait déjà un exercice de responsabilité collective. Dans les vallées suisses, les hommes libres siégeaient à l'assemblée, réglaient les litiges, répartissaient les terres, levaient les milices : ils étaient responsables, non seulement de leur sort, mais du bien commun.

Au fil du temps, cette culture de l'autonomie et de la responsabilité s'est enracinée profondément. La Réforme, en insistant sur l'éthique du travail et la conscience individuelle, a contribué à faire de la responsabilité personnelle une vertu cardinale dans les régions protestantes. Plus tard, au XVIII^e siècle, les idées des Lumières, nourries du droit naturel, viendront poser les bases d'un contrat social fondé sur la double exigence de liberté et de responsabilité.

C'est cette même tradition qui a inspiré les Constitutions de 1848 et 1874. Le citoyen suisse y est considéré non comme un simple sujet de l'autorité, mais comme un acteur du système politique. Il vote, il élit, il paie ses impôts, il participe

aux décisions. La démocratie directe, si spécifique à notre pays, est l'expression la plus visible de cette responsabilité citoyenne. Elle confère au peuple une part du pouvoir, mais exige en retour lucidité, engagement et maturité.

UNE VALEUR QUI STRUCTURE LE DROIT MODERNE

À la fin du XIX^e siècle, la responsabilité s'est aussi imposée comme un principe juridique fondamental. Le Code des obligations de 1881 a codifié la responsabilité civile, c'est-à-dire l'obligation légale de réparer un dommage causé à autrui. Cette responsabilité s'est peu à peu élargie, avec l'essor des transports, de



l'industrie, des risques techniques. Dès 1875, les compagnies ferroviaires furent tenues responsables en cas d'accident, même sans faute directe - c'était l'introduction du principe de responsabilité causale. La loi sur les fabriques de 1877, puis les dispositifs relatifs à l'assurance accidents en 1918, ont renforcé cette logique : dans une société moderne, la responsabilité n'est plus seulement individuelle, elle devient aussi structurelle.

Tout au long du XX^e siècle, la responsabilité civile a été étendue à de nouveaux domaines : circulation routière, aviation, énergie, environnement, génie génétique. Dans certains cas, les risques sont tels que l'assurance prend le relais du droit. Mais la

notion demeure : qui agit, doit assumer. Qui décide, doit répondre.

UNE LIGNE POLITIQUE EXIGEANTE

La responsabilité, pour nous, n'est pas un concept vague. C'est une ligne de conduite. Elle commence par soi-même : être responsable de ses actes, de ses choix, de ses engagements. C'est aussi, plus largement, refuser de se défaire sur les autres - l'État, le voisin, la société - ce qui relève de notre propre devoir.

C'est ce principe qui guide notre vision du rôle de l'État : un État qui garantit les conditions de l'émancipation, mais qui

n'infantilise pas. Un État qui protège sans assister. Un État qui encourage chacun à se prendre en main, à développer ses talents, à contribuer selon ses moyens. Car la solidarité authentique ne peut exister sans responsabilité partagée.

Être responsable, c'est aussi accepter les conséquences de ses décisions. Lorsqu'on dépense de l'argent public, on doit le faire avec rigueur. Lorsqu'on légifère, on doit en assumer les effets. Lorsqu'on gouverne, on ne peut pas se cacher derrière la complexité administrative ou la peur du conflit. La responsabilité, en politique, est la marque des esprits clairs et courageux.

« La responsabilité, pour nous, n'est pas un concept vague. C'est une ligne de conduite. »

« La responsabilité n'est pas une contrainte : c'est une liberté en action. Une liberté assumée. »



UNE LIBERTÉ ASSUMÉE

Dans notre société contemporaine, cette valeur est parfois battue en brèche. On demande toujours plus de droits, rarement plus de devoirs. On s'en remet volontiers à l'État pour tout résoudre, tout garantir, tout réparer. Mais cette logique ne mène nulle part. Elle conduit à l'irresponsabilité généralisée, à la dilution des engagements, à la perte de sens.

Nous croyons, au contraire, qu'une société forte repose sur des individus responsables. Responsables de leur travail, de leur famille, de leur environnement, de leur communauté. C'est pourquoi nous défendons une école qui forme des esprits autonomes, un système social qui incite à l'effort, une économie

qui récompense l'initiative, une administration qui respecte l'expertise et la confiance.

Car la responsabilité n'est pas une contrainte : c'est une liberté en action. Une liberté assumée. C'est elle qui permet à chacun de s'élever, de construire, de s'émanciper. Elle est la condition d'un progrès durable, d'un vivre-ensemble exigeant et juste.

Et c'est pour cela que nous nous engageons. Car défendre la responsabilité, ce n'est pas juger. C'est croire dans les capacités de chacun. C'est faire le pari de l'intelligence, de l'effort, de l'engagement. C'est refuser la facilité, pour bâtir une société digne, solidaire et libre.

EUPOROS SA, LA RÉFÉRENCE DANS LE COMMERCE DE MÉTAUX PRÉCIEUX DEPUIS 2010



INVESTISSEZ DANS VOTRE AVENIR!



EUPOROS

Contactez nous : +41 22 552 13 15
World Trade Center II, 1215 Geneve



www.euporos.ch

LES PROJETS ENCORE
PENDANTS AU GRAND CONSEIL

Pour en savoir plus, retrouvez tous les descriptifs, l'état des objets, les projets déjà adoptés et le programme complet du parti sur notre site plr-ge.ch

NOTRE PROGRAMME



NOS ACTIONS



AMÉNAGEMENT ET
LOGEMENT

PL 13601
« Pour une meilleure coordination des travaux sur la voirie et une indemnisation des restaurateurs et des commerçants lors des périodes de travaux »

PL 13494
« Équipements publics : cession des parcelles au profit de la commune de situation du bien-fonds »

PL 11400
« Pour favoriser la réalisation de logements »

ÉTAT ET FINANCES
PUBLIQUES

PL 13196
« Quelles compétences pour la gouvernance des institutions de droit public ? »

PL 13158
« Pour une justice des baux et loyers efficiente et spécialisée »

PL 13077
« Pour une Cour constitutionnelle qui respecte le fédéralisme »

PL 12901
« Transparence en matière de rémunération des dirigeants d'institutions de droit public »

PL 12793
« Pour que l'État reste un créancier responsable, fiable et solidaire »

PL 11548
« Caisse de pension de l'État : prise en charge paritaire de la cotisation »

M 3079
« Placer Genève comme capitale de la gouvernance numérique »

EMPLOIS
ET ÉCONOMIE

PL 13524
« Donnons aux magistrats judiciaires les mêmes conditions de départ à la retraite que le personnel de l'État »

PL 13448
« Pour que les manifestations n'entravent pas les principaux axes de circulation et ne pèjorent pas les commerçants »

PL 13445
« Pour que les jobs d'été continuent à exister à Genève »

PL 11716
« Ouverture du samedi »

PL 11715
« Ouverture du dimanche »

FISCALITÉ

PL 13600
« Modifiant la loi relative à la perception et aux garanties des impôts des personnes physiques et des personnes morales (LPGIP) »

PL 12247
« Réduisons les impôts des personnes physiques »

M 3034
« Abaissons maintenant la valeur locative sous le couloir de bruit ! »

MOBILITÉ

M 3067
« Déposons et récupérons nos plaques d'immatriculation dans nos offices postaux »

M 3060
« Pour un accès à des transports individuels adaptés, au prix des transports publics, pour les personnes à mobilité réduite ne pouvant utiliser les TPG »

M 3058
« Analyser les opportunités offertes par la mobilité de l'économie de basse altitude pour le Grand Genève »

M 3025
« Modification du RPSFP – Permettons aux deux-roues motorisés de trouver une place ! »

M 3002
« Pour l'étude d'une liaison ferroviaire directe entre Genève et Londres »

M 2991
« Pour la sécurité des usagers, faisons la lumière sur nos routes »

SÉCURITÉ

M 3035
« Pour prévenir la délinquance juvénile »

M 2950
« Pour que cessent les rixes entre bandes de jeunes »

R 1046
« Stop au deal et à la consommation de crack dans nos rues »

SANTÉ

M 3087
« Pour intégrer les soins de transition de genre dans le cadre de la médecine hautement spécialisée (MHS) »

M 3010
« Interventions de réassignation sexuelle : pour un consentement éclairé et un bon encadrement médical »

ENVIRONNEMENT ET
ÉNERGIE

M 3097
« Pour une tarification en matière de raccordement et de fourniture de l'énergie thermique par les réseaux thermiques structurants intelligible, proportionnée et supportable ! »

M 3011
« Pour une simplification de la charge administrative des agriculteurs »

COHÉSION SOCIALE,
FAMILLE ET
GÉNÉRATION

M 3030
« Pour que l'Université et les Hautes Écoles restent des espaces de débats et de tolérance »

ÉCOLE ET FORMATION

PL 13499
« Pour la valorisation de l'engagement de milice par les Hautes Écoles genevoises »

PL 13214
« Pour un meilleur soutien aux jeunes en difficulté scolaire au CO »

PL 12661
« Moins de tâches administratives, plus d'heures d'enseignement au cycle d'orientation »

M 3082
« Taxe universitaire et contribution financière aux associations d'étudiants : pour le libre choix des étudiants de l'Université de Genève »

M 3014
« Pour promouvoir l'apprentissage des langues nationales et alléger les tâches administratives des enseignantes et des enseignants en la matière »

M 2998
« Pour des camps de ski en faveur de toutes et tous, une pratique saine et démocratique à encourager dans un pays alpin »

M 2887
« Des solutions concrètes pour améliorer le cycle d'orientation ! »

Balestrafic: fort par nature!



Déménagement local ou international
Déménagement d'entreprises
Stockage et garde-meubles
Transport et livraisons

Ce n'est pas un hasard si nous avons choisi l'éléphant comme symbole. Cet animal représente la force, l'intelligence, mais aussi l'esprit d'équipe et la loyauté. Des valeurs qui sont les nôtres et que nous partageons avec nos clients.

Quels que soient vos besoins en terme de logistique, de stockage ou de déménagement, nous avons votre solution.

Pour vous en convaincre, il ne vous en coûtera rien, si ce n'est le temps que vous voudrez bien nous consacrer afin que nous étudions et comprenions vos besoins.

BALESTRAFIC

www.balestrafic.ch

17-19 rue Baylon - 1227 Carouge - Tél. 022 308 88 00